



## Code de déontologie

### ***Qu'est ce qu'un code de déontologie ?***

C'est l'ensemble des règles, des droits et des obligations qui régissent une organisation et, qui sont basés sur des principes et sur des valeurs morales et, auxquels s'identifient et se rallient tous les membres. L'ensemble de ces règles, droits et obligations vient encadrer la conduite et les rapports entre les membres et le public.

### ***À qui s'adresse le code de déontologie ?***

**Le code de déontologie s'adresse à tous les membres de l'organisation des Rebelles de Saint-Hubert, conformément aux statuts et règlements. Administrateurs, entraîneurs, bénévoles, joueurs ainsi que leurs parents y adhèrent automatiquement, quel que soit leur statut ou leur ancienneté à l'intérieur de l'organisation.**

Chaque membre s'engage, lors de son adhésion à l'organisation, à respecter ce code entièrement et sans condition sous peine de subir les sanctions possibles qui peuvent aller du simple avertissement verbal à l'expulsion de l'organisation.

### ***Pourquoi un code de déontologie ?***

Plus une organisation compte d'intervenants, plus les rapports humains deviennent nombreux, complexes et parfois générateurs de tensions. L'organisation elle-même se diversifie en comités et sous-comités qui sont nécessaires à son fonctionnement, mais qui en même temps contribuent parfois à rendre les relations interpersonnelles plus difficiles. Or, toute société ou organisation ne peut s'épanouir, ni même survivre sans un minimum de discipline et d'ordre pour régir les rapports entre les individus qui la composent. Dans ce sens, même une organisation a but non lucratif, composée au départ d'individus bien intentionnés, ne peut échapper à cette réalité.

Nous comptons sur la mise en application d'un code de déontologie au sein des *Rebelles de Saint-Hubert* afin de prévenir et limiter les sources de litiges potentielles ainsi que toute conduite jugée préjudiciable aux intérêts de ce dernier. Par conséquent, nous devons sensibiliser les divers intervenants de façon à ce qu'ils puissent vivre pleinement et en harmonie leur implication, quelle qu'en soit le niveau. Le code de déontologie vient en quelque sorte délimiter l'espace qu'il faut accorder aux libertés des individus, de façon à ne pas nuire à celles des autres ou à la réputation et l'efficacité de l'organisation toute entière. Il ne s'agit donc pas d'éliminer les sources de plaisir des uns, mais plutôt de les contrôler afin d'éviter les abus envers les autres. Pour réaliser ses objectifs, le code de déontologie entend favoriser un juste équilibre entre les libertés et les obligations de tous et de chacun.

### ***Les avantages d'avoir un code de déontologie***

A) Pour tous les membres :

- Il évitera de nombreux excès et abus préjudiciables à l'ensemble des autres membres.
- Il fournira une meilleure garantie de cohésion et d'esprit de corps.
- Il facilitera le respect entre les membres et un esprit de camaraderie.
- Il favorisera un plus grand sentiment de fierté et d'appartenance envers les *Rebelles de Saint-Hubert*
- Il incitera à une plus grande participation à toutes activités.
- Il contribuera à faire adopter des comportements acceptables et à éviter ceux qui pourraient être préjudiciables.

B) Pour les administrateurs :

- Il contribuera à faciliter leur travail de gestionnaire.

C) Pour l'organisation :

- Il contribuera à la faire considérer comme un modèle auprès de football Québec ainsi que pour les autres associations.
- Il améliorera l'image de l'organisation et de ses membres au sein de la communauté, car il leur sera connu.
- Il facilitera le recrutement de nouveaux membres et de commanditaires.

**Peut-on obliger une personne désireuse de devenir membre de notre organisation à respecter un code de déontologie ?**

**Oui ! L'admission des membres est régie par les règlements généraux de l'organisation. C'est d'ailleurs l'un des éléments fondamentaux de toute notre structure organisationnelle. Le Code Civil du Québec stipule que les personnes désireuses d'adhérer à une organisation ou de renouveler leur adhésion doivent se soumettre aux conditions d'admission établies dans les règlements de l'organisation. Cette dernière peut donc prévoir différentes formalités telles que des formulaires, l'endossement d'engagements, le respect des règlements de l'organisation et de certaines règles de pratique ou un code de déontologie.**

En devenant membre des *Rebelles de Saint-Hubert*, une personne est tenue de respecter les engagements contractés pour elle-même ou pour son enfant lors de son adhésion. Dans le cas contraire, elle s'expose à des sanctions prévues aux dits règlements qui peuvent aller jusqu'à la suspension ou l'expulsion. On peut conclure que nul ne peut être tenu d'adhérer à une organisation, mais s'il le fait, il est de son devoir de se conformer en tous points à ses règlements en vertu du lien librement consenti entre lui et l'organisation.

***Les valeurs fondamentales et règles de conduite sur lesquelles le code de déontologie des Rebelles de Saint-Hubert est fondé***

- L'implication assidue et entière en tant que bénévoles, joueurs, etc. avec l'objectif d'en tirer du plaisir
- La socialisation
- La coopération
- Le sentiment d'accomplissement et le développement d'une image de soi
- L'intérêt pour le sport chez l'enfant, lequel se poursuivra durant sa vie adulte
- Le respect dans les rapports entre les membres
- La courtoisie et la dignité
- L'observation rigoureuse des règles du jeu et de la charte de l'esprit sportif
- Un langage sans injures, expressions vulgaires ou blasphèmes
- Un modèle positif pour les enfants et les autres membres de l'organisation

## **Les droits et obligations des membres**

### A) Les droits communs à l'ensemble des membres :

- Le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie par tous dans ses rapports avec les autres membres
- Le droit d'être informé des affaires courantes de l'organisation
- Le droit de retirer du plaisir de son implication comme joueur, parent ou bénévole
- Le droit de s'acquitter de son rôle dans l'autonomie et la confiance

### B) Les obligations communes à l'ensemble des membres :

- S'assurer que les enfants retirent du plaisir du jeu
- Respecter les décisions des arbitres et surtout, ne pas leur crier d'insultes car ils représentent l'autorité pendant le jeu et leurs décisions doivent être respectées. Exiger un comportement similaire des autres membres de l'organisation
- Avoir des rapports empreints de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu
- Observer rigoureusement les règles du jeu ainsi que la charte de l'esprit sportif
- Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses ainsi que leurs supporteurs et exiger un comportement identique des autres membres
- Ne régler aucun problème en présence des enfants
- Respecter les orientations et les décisions des *Rebelles de Saint-Hubert* et de *Football Québec*
- Respecter les règlements de l'équipe
- Être soucieux de l'image des Rebelles de Saint-Hubert et de Football Québec
- Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses actions
- Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque.

## ***Les droits et obligations des administrateurs***

### **A) Les droits des administrateurs de l'organisation sont les suivants :**

- Le droit de retirer du plaisir de son implication bénévole
- Être traité avec respect dans l'exécution de leurs charges

### **B) Les obligations des administrateurs sont les suivantes :**

- Faire en sorte que l'intérêt des jeunes soit au centre de toute décision
- Penser et diffuser la philosophie et les valeurs de l'organisation
- Faire en sorte que la pratique du sport soit une source de développement et d'enrichissement physique, technique et morale.
- Agir en bon parent et en ce sens, s'assurer que tous les membres soient traités avec équité
- S'assurer que les fonds de l'organisation soient bien gérés
- S'assurer que les décisions soient prises avec transparence
- Demeurer un modèle positif pour les enfants, les entraîneurs, les parents etc.
- S'acquitter de leur charge avec efficacité, loyauté et honnêteté
- S'assurer que le code de déontologie soit respecté à tous les niveaux de l'organisation
- Considérer le bénévolat comme une ressource à protéger et à développer
- Agir avec soin, prudence, diligence et compétence
- A la fin d'un mandat : agir avec prudence, discrétion et loyauté
- Ne pas critiquer les décisions des membres du conseil d'administration des *Rebelles de Saint-Hubert* à l'extérieur
- Respecter les orientations et les décisions du conseil d'administration des *Rebelles de Saint-Hubert*
- Respecter les valeurs et les obligations communes à l'ensemble des membres

***En tant qu'administrateur je m'engage, si je me considère victime d'une injustice ou si j'ai des problèmes avec un ou des joueurs ou avec un ou des parents, tuteur ou gardien légal ou avec un des entraîneurs ou tout autre bénévole, à respecter dans l'ordre les démarches suivantes :***

- En référer aux membres du conseil d'administration dont je relève. J'accepte qu'ils délibèrent de mon problème à huit clos en mon absence. Si la décision de ces derniers ne me satisfait pas :
- En référer à la ligue ou fédération si cela est de leur ressort

## ***Les droits et obligations des entraîneurs chefs et entraîneurs adjoints***

A) Les droits des entraîneurs sont les suivants :

- Le droit de participer à la gestion et aux décisions lors des assemblées d'entraîneurs ainsi que lors des assemblées générales et spéciales
- Le droit de retirer du plaisir de son implication bénévole et d'être traité avec respect dans l'exécution de leurs charges.

B) Les obligations des entraîneurs sont les suivantes (au meilleur de leur connaissance et de leur expérience) :

- Faire en sorte, qu'en priorité, l'enfant ait du plaisir
- Développer les habiletés motrices de l'enfant
- Développer l'esprit de coopération de l'enfant
- Développer chez l'enfant un sentiment d'accomplissement et une image positive de soi
- Développer chez l'enfant un intérêt pour le sport, lequel se poursuivra durant sa vie adulte
- Aider l'enfant à développer sa personnalité et son indépendance
- Transmettre et promouvoir les valeurs positives de la société
- Contribuer au développement moral de l'enfant
- Développer chez l'enfant des habiletés sociales
- Développer chez l'enfant des habiletés de leadership
- Amener l'enfant à faire preuve d'esprit sportif
- Développer son sens de l'initiative
- Aider les enfants à découvrir leurs aptitudes
- Développer l'autonomie et la stabilité émotionnelle de l'enfant pour l'amener à prendre des décisions et accepter des responsabilités
- Respecter les décisions des arbitres et appuyer ces derniers en tout temps. Exiger un comportement similaire de ses joueurs
- Respecter les méthodes utilisées et les choix des autres entraîneurs de l'organisation
- Chercher à améliorer sa formation d'entraîneur en profitant des diverses formations offertes.
- Être présent et ponctuel
- Être bien structuré et planifier son travail
- Suivre et faire respecter les règles de l'organisation
- Ne pas fumer, ni consommer d'alcool sur le terrain et/ou près des enfants
- Porter fièrement les couleurs de l'organisation durant les parties
- Avoir une bonne planification et une bonne organisation pour chaque pratique et chaque partie
- Être équitable dans ses décisions et prendre en considération le bien de l'équipe
- Bien expliquer à chaque joueur et parents de celui-ci les plans prévus le concernant

- Être responsable de ses entraîneurs et voir à leur développement
- Régler en privé les problèmes avec d'autres entraîneurs, avec des parents ou des joueurs
- Garder son calme en tout temps
- Préparer sa relève

*En tant qu'entraîneur chef ou entraîneur adjoint, je m'engage, si je me considère victime d'une injustice ou si j'ai des problèmes avec un ou des joueurs ou avec un ou des parents, tuteur ou gardien légal ou avec un autre entraîneur chef ou entraîneur adjoint, à présenter dans l'ordre les démarches suivantes :*

- *D'abord en parler avec le vice-président football. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :*
- *En référer au président des Rebelles de Saint-Hubert. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :*
- *En référer à la ligue ou fédération si cela est de leur ressort.*

### **Les droits et obligations des joueurs**

A) Les droits des joueurs sont les suivants :

- Le droit primordial de retirer du plaisir de sa participation
- Le droit de participer à un niveau d'évolution qui correspond à son développement et à ses capacités, et ce, en conformité avec le mode de sélection et de classification pré-saison préconisé par l'organisation des *Rebelles de Saint-Hubert*
- Le droit d'être dirigé par un entraîneur qui respecte les valeurs prônées par l'organisation
- Le droit de jouer comme un enfant et non comme un adulte
- Le droit de participer à la gestion et aux décisions dans le cadre de son sport en ayant la possibilité de s'exprimer
- Le droit de recevoir la formation appropriée
- Le droit d'exiger l'égalité des chances dans sa poursuite du succès
- Le droit d'être considéré comme un amateur et non comme un professionnel

## **B) Les obligations des joueurs sont les suivantes :**

### **Comportement :**

- Aucun comportement pouvant porter préjudice à l'image de l'organisation des *Rebelles de Saint-Hubert* ne sera toléré et ceci sur ou hors du terrain.
- Vous devez surveiller votre langage (blasphème etc.) en tout temps.
- Nous vous demandons une tenue vestimentaire adéquate lorsque vous vous présentez à une pratique, à un match ou à toute autre activité où vous représentez les *Rebelles*.
- Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne sera tolérée.
- Donner son 100 % dans les pratiques comme dans les parties.
- Ne pas passer sa frustration sur les biens publics
- Ne pas commettre de vol, d'actes violents, d'intimidation ou s'adonner au «taxage»

### **Respect :**

- Respectez vos coéquipiers, les entraîneurs, le personnel de soutien, les dirigeants des *Rebelles de Saint-Hubert*, les officiels, les spectateurs, les adversaires et les parents.

### **Ponctualité :**

- Soyez toujours à l'heure. Nous souhaitons votre présence au moins 15 minutes avant le début de chaque entraînement. Si vous devez voir les physiothérapeutes, présentez-vous encore plus tôt sur le terrain.
- Un retard lors d'un match peut entraîner votre suspension.

### **Présence :**

- La présence aux pratiques est requise pour assurer le bon fonctionnement et le succès de l'équipe. Un manquement à cette règle sera jugé comme un manque de respect envers ses coéquipiers et ses entraîneurs et entraînera des mesures disciplinaires. En cas, d'absence ou de retard, vous devez vous entendre avec le personnel d'entraîneurs.

### **Propreté :**

- Vous avez la responsabilité de maintenir en tout temps vos équipements, les autobus et les installations propres. Aux niveaux Bantam et Midget, chaque soir, des joueurs seront assignés par les gérantes afin de faire le ménage du vestiaire.

## **Livre de jeux :**

- Le livre de jeux est la propriété des *Rebelles de Saint-Hubert*. Vous devez l'apporter à chaque pratique. Aucun membre d'aucune autre organisation de football ne doit voir ce document. Les entraîneurs peuvent, selon les niveaux, percevoir des amendes (1.00\$) si vous n'avez pas votre livre de jeux.

## **Communication :**

- Vous devez aviser vos entraîneurs de tout problème. Ceux-ci verront à prendre les décisions appropriées pour le bon fonctionnement de l'équipe.

### **En tant que joueur je m'engage, si je me considère victime d'une injustice ou si j'ai des problèmes avec un ou des joueurs ou avec un ou des parents, tuteur ou gardien légal, avec un ou des entraîneurs, à respecter dans l'ordre les démarches suivantes :**

- D'abord en parler avec mes parents, mon tuteur ou gardien légal et avec mon entraîneur. Si la réponse de ce(s) dernier(s) ne le(s) satisfait pas :
- Mes parents, mon tuteur ou gardien légal pourront en référer au responsable des plaintes de l'organisation. Si la réponse de ce dernier ne le(s) satisfait pas :
- En référer au vice-président. football. Si la réponse de ce dernier ne le(s) satisfait pas :
- En référer au président des Rebelles de Saint-Hubert. Si la réponse de ce dernier ne le(s) satisfait pas :
- En référer à la ligue ou fédération si cela est de leur ressort.

## **Les droits et obligations des parents**

A) Les droits des parents sont les suivants :

- Le droit de voir leur enfant évoluer à un niveau qui correspond à son développement et à ses capacités, et ce, en conformité avec le mode de sélection et de classification pré-saison préconisé par les *Rebelles de Saint-Hubert*
- Le droit de voir leur enfant être dirigé par des entraîneurs qui respectent les valeurs prônées par l'organisation
- Le droit de participer aux assemblées générales ou spéciales et d'y exprimer leurs opinions et suggestions
- Le droit de retirer du plaisir à voir jouer leur enfant
- Le droit d'être traité avec respect et courtoisie dans leurs rapports avec les administrateurs, entraîneurs et joueurs

**B) Les obligations des parents sont les suivantes :**

- Le football est un sport d'équipe. Encourager tous les joueurs des *Rebelles de Saint-Hubert* et non pas seulement le vôtre. Et encourager les jeunes à donner le meilleur d'eux-mêmes.
- Les parents doivent respecter les arbitres qui font un travail difficile. Il est interdit de dénigrer les arbitres ou de les invectiver.
- Nous enseignons le «fair-play». Il est interdit d'insulter les joueurs de l'équipe adverse. Ce sont des jeunes comme les nôtres.
- Il est interdit en tout temps pour les parents d'aller sur le terrain, vous devez demeurer dans la section réservée aux spectateurs. Si vous voulez avoir une discussion avec l'entraîneur de votre enfant, vous devez tout d'abord vous adresser à la gérante de votre équipe pour obtenir un rendez-vous.
- En cas d'insatisfaction, les discussions avec l'entraîneur se font en privé et dans le calme et surtout, sans la présence des enfants. Nous exigeons le plus grand respect pour nos bénévoles.
- Le football est un sport de contact qui demande d'être en forme et en santé. Vous devez aviser votre gérante de tout problème (maladie) ou risque pour votre enfant. L'entraîneur est en droit de prendre la décision qu'il jugera nécessaire pour assurer la santé et la protection de celui-ci.
- Le football est un sport qui demande de la discipline, notamment pour éviter les blessures. Il revient aux entraîneurs de prendre les moyens d'assurer cette discipline.
- Il est impératif que vous vous assuriez que votre enfant arrive non seulement à l'heure mais prêt à pratiquer (équipement complet). En cas d'absence, vous devez en aviser la gérante de l'équipe si possible 24 h à l'avance.
- Vous devez réviser avec votre enfant le code de déontologie afin de vous assurer de sa bonne compréhension.
- Si votre enfant vous dit qu'il ne veut plus jouer, il ne sert à rien de le forcer. Cependant, nous vous demandons d'en aviser l'entraîneur afin que celui-ci puisse voir comment il est possible de motiver le joueur à poursuivre sa saison.
- Respecter les entraîneurs ainsi que les dirigeants et demander à son enfant d'obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être
- Demeurer un modèle positif pour les enfants
- Appuyer le travail des bénévoles en les encourageant et en ne dénigrant pas leur travail publiquement
- Respecter les autres parents et spectateurs
- Les entraîneurs sont les patrons sur le terrain. Tout comme le jeune sportif qui doit apprendre à suivre les directives de son entraîneur, les parents, quant à eux, doivent reconnaître et accepter l'autorité de l'entraîneur.

**En tant que parent, tuteur ou gardien légal je m'engage, si je considère que mon enfant ou moi-même à été victime d'une injustice, à respecter dans l'ordre les démarches suivantes :**

- *D'abord en parler avec son entraîneur (en l'absence de l'enfant). Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :*

- *En référer au responsable des plaintes de l'organisation. Si la réponse de celui-ci ne me satisfait pas :*
- *En référer au V.P. football. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :*
- *En référer au président des Rebelles de Saint-Hubert. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :*
- *En référer à la ligue ou fédération si cela est de leur ressort*

**« Parents » désigne parents, tuteurs et gardiens légaux du joueur dans tous les textes.**

### **Les sanctions en cas d'infraction**

A) Éventail des sanctions possible :

- L'avertissement verbal
- L'avertissement par lettre
- L'imposition d'une période de suspension
- L'expulsion de l'organisation

B) Application des sanctions se fait en fonction :

- De la gravité de l'offense commise
- De la fréquence de récidive

C) Durée de l'interdiction :

- Tout membre qui aura terminé une saison avec un avertissement par lettre et/ou une période de suspension à son dossier, ne pourra être réadmis pour la saison suivante qu'après révision de son cas.

D) Pouvoir d'application des sanctions :

- Le conseil d'administration des *Rebelles de Saint-Hubert*